

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Ressources et Gestion État

11, rue Mi-Carême

42007 SAINT-ÉTIENNE Cédex 1

Saint-Étienne, le 23 mai 2025

Affaire suivie par : Christophe FRANCE

MEL : christophe.france@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 77 47 85 75

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

(DDFIP)

11, Rue Mi-Carême

42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1

Maître de l'ouvrage

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique
Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances publiques de la Loire
11, rue Mi-Carême
42007 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Objet de la consultation

Marché de travaux de reprise du câblage informatique du Centre des Finances Publiques de Charcot sis 13, rue des docteurs Charcot à Saint Étienne (42).

Adresse où doivent parvenir les offres

Direction départementale des Finances publiques de la Loire
Pôle Ressources et Gestion État – Service Immobilier
11, rue Mi-Carême
42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1

Article 1-OBJET DU MARCHÉ.

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de câblage informatique du Centre des Finances Publiques de Charcot sis 13, rue des docteurs Charcot à Saint Étienne (42).

Les travaux seront réalisés en site occupé. Dès lors, les dispositions du code du travail relatives aux nuisances sonores s'appliqueront durant ce chantier.

Article 2-CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

2-1 Procédure

La procédure de passation est la procédure adaptée soumise au titre II du code de la commande publique.

2-2 Variantes

Les variantes ne sont pas admises dans ce marché.

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

2-3 Délais d'exécution

Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le **30 septembre 2025**.

Article 3-DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

3-1 Pièces jointes à la consultation

- Règlement de consultation ;
- Acte d'engagement ;
- Charte LAN
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP - DPGF).
- Plan des locaux avec le nombre de prises à installer par étage

Les CCAP et CCTP-DPGF sont à accepter sans aucune modification.

3-2 Procédure de retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est mis en ligne à disposition des opérateurs économiques sur le site :

www.marches-publics.gouv.fr, sous la référence :DDFIP42-CÂBLAGE INFORMATIQUE CHARCOT

En application de l'article R.3122-9 du code de la commande publique, la Direction Générale des Finances Publiques met à disposition des candidats la plate-forme des Achats de l'État accessible gratuitement : www.marches-publics.gouv.fr

Cette plate-forme permet notamment, de télécharger le dossier de consultation.

Les frais d'accès au réseau et de signature électronique sont à la charge du candidat.

La Direction départementale des Finances publiques de la Loire s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne, dont le contenu est identique aux documents papiers diffusés pour cette consultation.

En cas de téléchargement du dossier de consultation, l'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme seule voie d'information des candidats sur les éventuelles modifications ou

informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au soumissionnaire de relever régulièrement son courrier électronique.

La responsabilité de la Direction Départementale des Finances publiques ne saurait être engagée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Les candidats qui en feront la demande pourront recevoir le dossier par courriel.

Article 4 - PROCÉDURE DE DÉPÔT DES OFFRES

4-1 Date limite de remise des offres

vendredi 20 juin 2025 à 16h00

4-2-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de remise des offres.

4-3 Dépôt des offres sous forme papier

Sans objet, les offres devront être déposées sous forme dématérialisée.

4-4 Dépôt des offres sous forme électronique

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le site de la Plate-forme des achats de l'État : www.marches-publics.gouv.fr

(référence de la consultation : DDFIP42-CABLAGE INFORMATIQUE CHARCOT)

Les candidats devront se conformer à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à « la signature électronique dans les marchés publics » en vigueur pour toutes les procédures dont la date limite est postérieure au 1er avril 2019.

- Formats des fichiers

Le candidat veille à ce que la transmission de son offre soit effective (accusé de réception émis par la Plate-forme des achats de l'État) avant l'heure limite de dépôt des plis.

Le dépôt des candidatures et des offres transmises par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Signature électronique

Tous les documents qui doivent recueillir une signature manuscrite dans une procédure papier doivent être signés au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat lorsqu'ils sont transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être d'une part, conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'État. Ils sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats>.

Attention : un document signé manuellement puis scanné est assimilé à une copie.

Article 5-CRITÈRES D'ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera réalisé en application des dispositions du chapitre II – Titre V du code de la commande publique.

Chaque société dont la candidature a été retenue se verra attribuer une note sur 10 pour chacun des critères pondérés ci-dessous :

- Critère n°1 : Coûts des prestations – sur la base du bordereau de prix (50%)
- Critère n°2 : Valeur technique = moyens humains et matériels du candidat – sur la base d'un mémoire technique (30%)
- Critère n°3 : Délai de réalisation des travaux (20%)

Pour le critère 1 :

Note de l'offre jugée = (prix de l'offre conforme la moins-disante / prix de l'offre jugée) * 10

Pour le critère 2 :

Le jugement de la valeur technique est opéré par application du barème suivant :

Note	Désignation	Description
0	Sans réponse	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé
2	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
4	Partiellement suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
6	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
8	Bon et Avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification
10	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification

Nota : La note 0 n'est pas non éliminatoire.

Pour le critère 3 :

Le jugement du délai de réalisation des travaux est opéré par application du barème suivant :

0	Candidat qui n'a pas fourni l'information où le document demandé par rapport à un critère fixé ou délai au-delà de la date du 30 septembre 2025
2	Délai correspondant à la date du 30 septembre 2025
8	Délai correspondant à la date du 15 septembre 2025
10	Délai inférieur à la date du 15 septembre 2025

Nota : La note 0 n'est pas non éliminatoire.

La note finale sera la somme des trois notes pondérées.

Les offres seront classées de la meilleure à la moins bonne. En cas d'égalité entre les offres, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère valeur technique sera classé en meilleure position.

L'offre ayant obtenue la note la plus élevée, sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Les candidats devront effectuer une visite du site avant la remise de leur offre. Une attestation de visite sera remise à chaque candidat lors de ces rendez-vous.

Pour cette visite, un rendez-vous sera pris avec :

M Christophe FRANCE tél : 04-77-47-85-75

Mail : christophe.france@dgfip.finances.gouv.fr

Il est précisé que si la visite n'est pas effectuée, l'offre du candidat sera déclarée irrecevable.

Le candidat s'engage à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires pour que l'exécution des travaux soit réalisée avant le **30 septembre 2025** (à condition que la notification ait lieu le **11 juillet 2025** au plus tard).

Article 6 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre dans une enveloppe unique les documents suivants relatifs à la candidature et à l'offre.

6.1 La candidature

Présentation de la candidature :

DOCUMENTS	OBSERVATIONS
Lettre de candidature formulaire DC 1	Complétée dans toutes les rubriques, datée et signée.
Déclaration du candidat formulaire DC 2	Entièrement renseignée. Comprenant impérativement les renseignements suivants : - les effectifs moyens annuels du candidat et importance de l'encadrement pour chacune de ces 3 dernières années. - les certifications en cours - une liste des principales prestations analogues effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, le nom du destinataire (public ou privé) et ses coordonnées - les certificats de qualifications professionnelles étant précisé que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle

6.2 L'offre

L'offre est remise sous forme dématérialisée.

Elle est entièrement rédigée en langue française.

Elle doit **impérativement** comporter :

DOCUMENTS	OBSERVATIONS
Acte d'engagement	Daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat.
Bordereaux de prix	Remplis, datés et signés
Mémoire technique	Le soumissionnaire doit produire un mémoire technique qui complète chacune des rubriques dans l'ordre fixé du présent règlement : 1- Respect des délais (préciser les moyens mis en place pour respecter les délais) et le délai prévu global ainsi que le délai prévu par étage pour réaliser les travaux. Ce délai doit être indiqué en page 3 de l'acte d'engagement. 2- Moyens de l'entreprise dont ceux dédiés au marché (nombre de salariés, qualifications, implantations géographiques, expérience des personnels) 3- Relation client (décrire les moyens et les méthodes d'échange entre le prestataire et le client ; en détailler le fonctionnement pour le suivi général, les conseils, les contrôles qualité, les suivis des actions correctrices le SAV...) 4- Fiches techniques des matériels, garanties, suivi des DOE... 5- Références d'intervention en site occupé
Attestation de visite	Attestation justifiant que le candidat a visité le site du

Article 7 - TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Lyon

Palais des Juridictions administratives

184, rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 78 14 10 10 Télécopie : 04 78 14 10 65

Article 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement qui lui serait nécessaire, le candidat pourra faire parvenir sa demande à l'adresse figurant page 1 ou téléphoner à Monsieur Christophe FRANCE au 04.77.47.85.75 ou à Madame Claudine SCHOLASTIQUE au 04.77.47.87.20

Courriel :

christophe.france@dgfip.finances.gouv.fr

claudine.scholastique@dgfip.finances.gouv.fr

Fait

A Saint-Étienne, le 23 mai 2025

La personne représentant le pouvoir adjudicateur
Le directeur du pôle Ressources et Gestion État
de la Direction départementale des Finances publiques
de la Loire.

Par délégation,
Philippe GUECTIER
Administrateur d'État



ANNEXE N° 1

**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et
Numérique**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA
LOIRE**

Service Immobilier

11, rue Mi-Carême – B.P.502
42007 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

ATTESTATION DE VISITE

Je soussigné(e) ,
représentant le maître de l'ouvrage,

certifie que l'entreprise

représentée par

en qualité de

a effectué en ma présence, ce jour, la visite du Centre des Finances Publiques
de Charcot sis 13, rue des docteurs Charcot à Saint-Étienne, en vue de la
remise d'une offre pour la consultation concernant les travaux de câblage de
ce bâtiment.

Fait à Saint-Étienne, le

Signature

Du représentant de l'entreprise

Signature

Du représentant du maître de l'ouvrage